



Procès-verbal du Conseil municipal du 25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juin, à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de RONGÈRES, légalement convoqué le 18 juin 2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Christophe MINET, maire.

Étaient présents : Chantal DESSERT, Philippe GENIN, Cyrielle JOUANNEAU, Frédérique LEROUX, Michel MAITRE, Olivier PISSOCHET, Hervé POIGNÉ, Laurent POURRET, Dominique VERDIER

Était(ent) absent(es) excusé(es) : Anna BONET, Nathalie GADET-AUROUX, Lionel CHIGNOL, Julie CAVEAU, Sonia FAYET

Pouvoir(s) donné(s) à Christophe MINET par Lionel CHIGNOL, à Dominique VERDIER par Julie CAVEAU.

Le Conseil Municipal désigne Frédérique LEROUX secrétaire de séance et Mme AUROY Michelle, secrétaire auxiliaire

Quorum : atteint

Séance avec public : non

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 24 mai 2024

12 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 Abstention(s)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- Délibération concernant la mise à jour du plan de financement des travaux au cimetière (demande de subvention DETR)
- Délibération concernant la mise à jour du plan de financement des travaux au cimetière (demande de subvention départementale)

Avis du Conseil Municipal sur la proposition faite :

12 Voix POUR, 0 CONTRE, 0 Abstention(s)

1) Organisation des écoles des communes de Rongères et Montoldre à compter de la rentrée 2025

Chantal DESSERT, adjointe en charge des écoles, présente la situation actuelle des écoles de Rongères et Montoldre avec les prévisions d'effectifs établies à compter de la rentrée 2025, ainsi que les scénarii possibles concernant la répartition des effectifs au sein des classes de Rongères et Montoldre.

.../...



MAIRIE DE RONGÈRES

03150

Considérant les différents échanges entre les municipalités de Montoldre et de Rongères au sujet de la baisse prévisionnelle des effectifs des écoles, notamment à compter de la rentrée 2025,

Considérant la rencontre du 07/05/2024 avec Monsieur IZANS, inspecteur académique de secteur, approuvant la proposition d'organisation scolaire présentée par les maires des deux communes à compter de la rentrée 2025,

Considérant l'avis favorable des conseils d'école de Montoldre et de Rongères approuvant le rapprochement des écoles des communes à la rentrée 2025,

Les mesures suivantes sont proposées au vote :

A partir de la rentrée 2025 :

- l'enseignement en classes de Petite, Moyenne et Grande Sections (PS / MS / GS) sera dispensé à l'école de Rongères pour les élèves des deux communes,
- l'enseignement en classes de Cours Préparatoire (CP), Cours Élémentaire 1ère année et 2ème année (CE1 / CE2) sera dispensé respectivement dans chaque commune,
- l'enseignement en classes de Cours Moyen 1ère et 2ème année (CM1 / CM2) sera dispensé à l'école de Montoldre pour les élèves des deux communes.

Cette répartition permettra notamment un maintien harmonieux des effectifs au sein de quatre classes, dont deux à Montoldre et deux à Rongères.

La direction des mobilités territoriales interurbaines et scolaires, antenne régionale des transports de l'Allier, sera rendue destinataire de la décision des assemblées délibérantes pour étudier les conditions de mise en place de navettes (matin et soir) entre les communes de Montoldre et Rongères. Il appartiendra aux communes d'assurer l'accompagnement réglementaire.

Les conditions matérielles d'organisation des écoles, du service de restauration scolaire, du service de garderie ainsi que les charges financières induites seront définies ultérieurement entre les deux collectivités par convention bipartite.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 Abstention(s)

- ***APPROUVE les conditions d'organisation des écoles de Montoldre et Rongères à compter de la rentrée 2025***
- ***AUTORISE monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant et à les transmettre concomitamment avec la délibération du conseil municipal de Montoldre aux services de l'Inspection Académique du département de l'Allier et au service des mobilités territoriales interurbaines et scolaire (antenne de l'Allier).***

.../...



MAIRIE DE RONGÈRES

03150

2) Demande de droit de passage de l'Amicale des Chasseurs de Créchy (parcelle communale ZI 25, lieu-dit Le Péroux) à RONGÈRES

Monsieur le Maire expose la demande de droit de passage sur la parcelle communale ZI 25 (lieu-dit Le Péroux) d'une superficie de 2008 m², formulée par l'Amicale des Chasseurs de Créchy, en date du 14 juin 2024.

En effet, suite à de nombreux dégâts occasionnés par des sangliers sur les propriétés de ce secteur, l'Amicale des Chasseurs de Créchy demande un droit de passage sur cette parcelle, afin de réguler le flux de ces animaux destructeurs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 Abstention(s)

- DÉCIDE d'accorder le droit de passage à l'association des chasseurs de Créchy sur la parcelle communale cadastrée ZI 25,
- MANDATE Monsieur le Maire pour transmettre tout documents idoines à la Préfecture et à la communauté de communes.

3) Subvention DETR 2024 - Travaux au cimetière - Mise à jour du plan de financement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux au cimetière communal de RONGÈRES. Ces opérations concernent les opérations de relevage de tombes dont l'état d'abandon a été constaté ainsi qu'une création de cases (colombarium) avec aménagement paysager pour lesquels une demande d'aide de l'état (DETR) a été attribuée à hauteur de 2085 euros par arrêté en date du 22 avril 2024.

Le plan de financement initial incluait également une demande d'aide DETR concernant le relevage de tombes. Or, après étude par les services de l'état, cette partie des travaux n'est pas éligible. En conséquence, il y a lieu de revoir le plan de financement en considérant la partie de 5985 euros HT éligible à un taux de subvention DETR de 35%, soit une aide de 2085 euros.

Monsieur le Maire propose :

De délibérer afin :

- D'approuver le projet,
- De confirmer la demande de soutien de l'état à hauteur de 2085 euros
- De confirmer l'approbation du devis estimatif des travaux,
- D'approuver le nouveau plan de financement :

.../...

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Après l'exposé, le conseil Municipal

par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 Abstention(s)

ACCEPTÉ l'ensemble des propositions et approuve le nouveau plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT H.T. (DETR)			
DEPENSES		RECETTES	
Devis global relevage de tombes Extension du Colombarium et aménagement paysager	10 624.99 €	Département 47.00% (dispositif solidarité départementale)	4 993.75 €
Dont 5 958 € correspondant aux travaux de l'espace colombarium et aménagement paysager			
		DETR sur la partie espace colombarium et aménagement paysager (35% x 5958 €)	2 085.00 €
		(Soit 20% du devis global)	
		Autofinancement (33%)	3 546.24 €
TOTAL HT	10 624.99 €	TOTAL HT	10 624.99 €

4) Subvention départementale 2024 - Dispositif solidarité départementale - Mise à jour du plan de financement (Travaux cimetière).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux au cimetière communal de RONGÈRES. Ces opérations concernent les opérations de relevage de tombes dont l'état d'abandon a été constaté ainsi qu'une création de cases (colombarium) avec aménagement paysager pour lesquels une demande d'aide de l'état (DETR) a été attribuée à hauteur de 2085 euros par arrêté en date du 22 avril 2024.

Le plan de financement initial prévoyait également une demande d'aide DETR concernant le relevage de tombes. Or, après étude par les services de l'état, cette partie des travaux n'est pas éligible. En conséquence, il y a lieu de revoir le plan de financement sur la base de l'aide de l'état plafonnée à 2085 euros.

.../...

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Monsieur le Maire propose :

De délibérer afin :

- D'approuver le projet,
- De confirmer la demande d'aide départementale,
- De confirmer l'approbation du devis estimatif des travaux,
- D'approuver le nouveau plan de financement :

Après l'exposé, le conseil Municipal

par 12 voix **POUR**, 0 voix **CONTRE** et 0 **Abstention(s)**

ACCEPTÉ l'ensemble des propositions et approuve le nouveau plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT H.T. (Dispositif solidarité départementale)			
DEPENSES		RECETTES	
Devis global relevage de tombes Extension du Colombarium et aménagement paysager	10 624.99 €	Département 47.00% (dispositif solidarité départementale)	4 993.75 €
Dont 5 958 € correspondant aux travaux de l'espace colombarium et aménagement paysager			
		DETR sur la partie espace colombarium et aménagement paysager (20% du devis global)	2 085.00 €
		Autofinancement (33%)	3 546.24 €
TOTAL HT	10 624.99 €	TOTAL HT	10 624.99 €

.../...

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Questions diverses

- ✓ Tenue du bureau de vote et procurations.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES – 30 JUIN et 7 JUILLET 2024**Bureau :****Président :** Michel MAITRE**Suppléant :** Laurent POURRET**1er assesseur :** Julie**Suppléant :** Valérie**2e assesseur :** Philippe**Suppléant :** Lionel**Secrétaire :** Annick ETAY**Planning de tenue du bureau de vote pour le 30 JUIN 2024 :****Absents :** Christophe - Hervé - Chantal - Cyrielle - Dominique**A contacter en cas d'urgence :** Sylvie Minet.

	<u>Elu n°1</u>	<u>Elu n°2</u>	<u>Elu n°3</u>
8 h - 11 h 30	Michel	Valérie	Philippe
11 h 30 - 15 h	Lionel	Julie	Olivier
15 h 00 - 18 h	Laurent	Isabelle (De Chavagnac)	Annick (ETAY)
Dépouillement	Michel / Valérie / Laurent / Philippe / Annick / Isabelle / Public		

Bureau :**Président :** Hervé POIGNÉ**Suppléant :** Julie CAVEAU**1er assesseur :** Laurent**Suppléant :** Philippe**2e assesseur :** Michel**Suppléant :** Dominique**Secrétaire :** Cyrielle

.../...

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Planning de tenue du bureau de vote pour le 7 JUILLET 2024 :Absents : Christophe - Chantal -A contacter en cas d'urgence : Isabelle de Chavagnac , Sylvie Minet

	<u>Elu n°1</u>	<u>Elu n°2</u>	<u>Elu n°3</u>
8 h - 11 h 30	Hervé	Dominique	Philippe
11 h 30 - 15 h	Laurent	Cyrielle	Lionel
15 h 00 - 18 h	Michel	Valérie	Julie
Dépouillement	Michel / Valérie / Laurent / Dominique / Cyrielle / Philippe / Julie / Public		

- ✓ Investissements programmés au Foyer de la Forterre (période d'indisponibilité)

Prévision d'indisponibilité prévue à partir d'août 2025 à février 2026.

- ✓ Problème biodéchets pour les professionnels

Une lettre du SICTOM Sud-Allier datée du 11 juin 2024, fait un rappel concernant l'obligation de séparer les biodéchets des ordures ménagères et ce depuis le 1^{er} janvier 2024 et sensibilise plus particulièrement les cantines scolaires.

La problématique a également été soulevée par les professionnels (restaurateurs), le compostage s'avérant difficile à mettre en œuvre à cette échelle, en raison de nuisances.

A compter de la rentrée scolaire 2024/2025, les agents de collecte appliqueront une tolérance « zéro » lors des collectes.

.../...

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Fin de séance : 21 heures

Christophe MINET, Maire 	Hervé POIGNE, 1 ^{er} adjoint 	Michel MAITRE, 2 ^e adjoint 
Laurent POURRET, 3 ^e adjoint 	Chantal DESSERT, 4 ^e adjointe 	Dominique VERDIER 
Philippe GENIN 	Julie CAVEAU <i>Absente excusée</i> <i>Pouvoir donné à Dominique VERDIER</i>	Sonia FAYET <i>Absente</i>
Cyrielle JOUANNEAU 	Anna BONET <i>Absente</i>	Nathalie GADET-AUROUX <i>Absente</i>
Lionel CHIGNOL <i>Absent excusé</i> <i>Pouvoir donné à Christophe MINET</i>	Olivier PISSOCHET 	Frédérique LEROUX 